

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11
Par la poste. 15
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 632, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE.

La Gazette d'Angsborg publie quatre lettres, qui lui sont adressées de Londres. Voici ce qu'elles contiennent de plus important :

M. de Brunow sortit très-satisfait de la première conférence qu'il eut avec lord Palmerston.

Celui-ci lui promet de soumettre au conseil les propositions de la Russie, qui consentait à renoncer à son traité avec la Porte pourvu que l'Angleterre se soumit à cette condition ; que les Dardanelles et le Bosphore resteraient fermés à tous les vaisseaux de guerre des nations étrangères (ceux de la Russie compris.)

On n'accorderait à Méhémet-Ali que l'hérédité de l'Egypte, avec une administration indépendante, mais le pays n'en resterait pas moins sous la domination médiante du grand sultan, et comme reconnaissance de cette suprématie, le vice-roi paierait, comme par le passé, un tribut annuel. L'île de Candie retournerait à la Porte ; la Syrie serait donnée à vie, par petites parties, aux fils de Méhémet. Pour forcer le pacha à accepter ces propositions, l'Angleterre et la France bloqueraient les côtes de la Syrie et de l'Egypte et s'empareraient de la flotte du vice-roi ; la Russie, avec une armée de son escadre, couvrirait Constantinople contre toute attaque de Méhémet. Une chose digne d'attention, c'est qu'il paraît suffire à la Russie que l'Angleterre adopte ces propositions.

Ces ouvertures faites au cabinet anglais ont excité à Paris un grand étonnement et un vif dépit. L'Angleterre en les communiquant au cabinet français, avait manifesté le désir que Louis-Philippe y accédât, mais on a répondu d'une manière absolument négative. Cela augmente l'embarras du noble vicomte, qui s'intéressait à la réussite de ces négociations.

Pour répondre en quelque sorte à la courtoisie russe, on assure qu'il a été décidé dans le dernier conseil de cabinet, que l'on ne rejeterait pas entièrement les propositions de St.-Petersbourg, mais que, comme la Russie consent à garantir l'intégrité du territoire et l'indépendance de l'empire ottoman, elle trouverait bon sans doute que, si Ibrahim-pacha se dirigeait sur Constantinople, les escadres d'Angleterre, de France et d'Autriche se réunissent à la flotte russe pour couvrir Constantinople.

Il paraît donc que le diplomate russe retournera, sans avoir cueilli de lauriers, à St.-Petersbourg, ou qu'il devra attendre à Londres de nouvelles instructions.

Le correspondant diplomatique de la même feuille lui écrit de Paris, le 2 octobre :

Le cabinet de Londres a fait au gouvernement français la proposition de faire entrer dès-à-présent les escadres réunies dans le port de Constantinople ; lord Stopford entretient secrètement dans cette capitale des agents qui l'ont instruit qu'un mouvement populaire se prépare ; que les Russes, que la Porte, si cela a lieu, appellera à son secours prendront possession de la ville, d'où il sera alors difficile de les faire sortir.

Mais le cabinet des Tuileries a répondu qu'il ne consentirait à agir que quand les Russes feraient mine de vouloir pénétrer dans le Bosphore.

Cette déclaration semble avoir porté lord Palmerston à une résolution plus modérée, car il n'a pas donné directement d'ordre à lord Stopford, mais il a mandé à lord Ponsomby que si une insurrection avait lieu à Constantinople, et qu'elle prit un caractère sérieux, il devait appeler à lui l'escadre pour la protection des sujets anglais.

— On écrit d'Alexandrie, le 16 octobre :

Depuis peu il se trouve au palais de Mehemet-Ali, un frère du pacha de Darfur, qui vient, dit-on, lui offrir au nom de ce pacha le secours d'une armée de 40,000 hommes.

Il est arrivé de Syrie des dépêches que l'on tient secrètes, mais qu'on croit annoncer à Méhémet-Ali que l'armée d'Ibrahim aurait déjà marché en avant et se trouverait à 16 lieues au nord de Marasch. (G. de Leipsick.)

Feuilleton.

LE COMMIS-VOYAGEUR.

(Fin. — Voir notre numéro d'hier.)

Le voyageur piéton est un honnête garçon, malicieux, quoique franc et roué, quoique plein de dévouement. Il est ordinairement Picard et riche de vertus. On lui passe 6, 7 ou 8 francs, suivant les saisons et les affaires. Il endosse une blouse, met des guêtres, s'arme d'un gourdin, et le gousset garni de quelque menue-monnaie, juste d'un humecteur son gosier aux bonchons de la route, il part, léger comme l'oiseau et heureux comme le poisson dans l'eau. Il remet ses échantillons et ses effets aux petites voitures, économie commerciale, profits et pertes. Arrivé dans une ville, il se dégrasse, essuie la poussière qui macule ses souliers, fait sa barbe, prend sa marmotte, et court à la pratique. Le voyageur piéton, reconnu paisible et peu dangereux, quoiqu'à tort, est, par suite de cette conviction du commettant, admis dans tous les magasins. Il commence, en entrant, par déposer sa carte, ôter son chapeau, et dire familièrement au patron, avant que celui-ci lui ait seulement adressé la parole. « Ça va pas mal, et vous ? » Et le patron de répondre dignement : « Monsieur, j'ai bien l'honneur d'être le vôtre. » Le voyageur piéton ne voit que les petites maisons, les margoulines, et les margoulines sont plus fières que les négocians en gros. Le voyageur piéton est sans gêne : il s'assied sur le comptoir, bat la mesure avec ses talons ferrés, parle du beau et du mauvais temps, et entame la politique. C'est alors que le front de la pratique commence à se dérider : le margoulin est cailliste, républicain avec le républicain, philippiste avec le philippiste, le voyageur piéton n'en pince pas trop mal. Or doné, la discussion s'ouvre, s'échauffe, s'échauffe, s'irrite, se gonfle, un voisin vient y prendre part, y émet son opinion, y mêle sa dialectique et ses théories. On fait des suppositions, des rêves creux, des utopies à perte de vue.

Le voyageur piéton est d'abord de l'opposition ; il parle avec chaleur, il vérole avec enthousiasme, en français ou non ; peu lui importe assurément ; il fait le Mirabeau, gesticule, s'étend, se démeine comme un éner-

— On écrit de Constantinople, le 25 septembre :

Depuis que Redschid pacha est entré au ministère des affaires étrangères, l'ambassadeur de Russie est celui des représentans des cours étrangères qui a eu avec lui les conférences les plus nombreuses. Il paraît que M. Buteniefait du faire grande impression sur l'esprit de reis effendi, et que celui-ci a consenti à tout ce que la Russie prétend être en droit d'attendre de la Turquie. C'est ainsi que, relativement au traité d'Unkiliarskelessi, Redschid pacha s'est exprimé ouvertement, et a déclaré qu'il ne voulait rien entreprendre qui pourrait être contraire à la lettre ou à l'esprit de ce traité. En conséquence la Russie demande que les puissances européennes abandonnent sans restrictions le projet d'entrer dans les Dardanelles ; je dis sans restrictions, car elles renonceraient elles-mêmes à ce droit, si les progrès de l'armée égyptienne font du secours de la Russie une nécessité pour la Porte. Par contre la Russie promet de ne pas fournir ce secours en son nom exclusivement, mais aussi au nom des cinq puissances. Il paraît qu'il faudrait interpréter ainsi cette promesse : si la Russie avait intervenu à main armée au nom des cinq puissances, elle serait le cas échéant obligée d'exécuter le mandat exprès de ces puissances, ou en d'autres mots, elle devrait obtenir le consentement de ces puissances pour intervenir. Mais avant que ce mandat ait été demandé de Constantinople par St.-Petersbourg à Londres et à Paris, ou même directement, Ibrahim pacha, qui a déjà pu atteindre Kiutahia avant même que la nouvelle de son arrivée à Koniah fut parvenue à Constantinople, pourrait avoir mis fin à l'existence de l'empire ottoman. Quoiqu'il en soit si l'intervention est consentie, les Russes vont à Constantinople, dans le cas contraire Ibrahim y va.

Les intrigues de Méhémet-Ali étendent de plus en plus leurs ramifications, et l'indolence du gouvernement leur est très-favorable. Mais les puissances font beaucoup pour soutenir son courage, et elles font concourir secrètement leurs agents dans les provinces, au même but. (G. d'Angsb.)

— On écrit des frontières de Serbie, 30 septembre :

Il paraît que la grande masse des Serbiens est mécontente du changement qui s'est opéré et voudrait encore voir le prince Milosch sur le trône.

Il paraît qu'ils ont même imploré le secours de l'Angleterre et de la France, auprès desquelles ils font valoir l'extension de la domination russe sur les deux rives et à l'embouchure du Danube, et lui attribuent l'éloignement de leur ancien souverain.

— On écrit de St.-Petersbourg :

Une disposition du ministre de la guerre porte que tous les possesseurs d'un franc fief (Freissassen), qui servent dans l'armée comme soldats et qui peuvent prouver leur origine noble, seront exempts de châtimens corporels.

Le ministre des finances a porté à la connaissance du public que S. M. l'empereur a permis pendant sept ans, non-seulement la libre exportation de la farine de froment et les biscuits qui en sont faits, mais a accordé en outre une prime d'exportation pour ces articles. Ces primes seront, par tonneau du poids de 5 à 6 pouds, pendant les quatre premières années, de 50, pendant la cinquième de 20, pendant la sixième de 15 et pendant la septième, de 10 copecs-argent.

— On écrit de Francfort, le 15 octobre :

S. Exc. le baron de Munchhausen, envoyé de Hanovre près de la cour de Londres, est arrivé en notre ville, venant de Londres, ainsi que M. Rumpf, ministre résident des villes libres d'Allemagne près la cour de France.

— On lit dans le Journal de Smyrne :

« Nous apprenons par des lettres de Bagdad, du 31 août, qu'un envoyé du shah de Perse est arrivé avec une escorte de 500 hommes pour réclamer deux millions de talaris d'Ali-pacha, à titre d'indemnité pour ce qui est dû par son prédécesseur et pour des pertes essayées après la prise de Mohamra. Le shah de Perse menace d'envoyer une armée à Bagdad pour appuyer ses droits. Comme Ali-pacha n'est pas à même de payer, il fait des préparatifs pour résister. »

gumène ; sa voix prend du volume, de l'extension, ses paroles jaillissent à tort et à travers : ce sont des étincelles, des éclairs ; il fait du bruit, de l'effet ; il en impose à son auditoire ébahi : c'est tout ce qu'il veut. Ensuite lorsque la discussion est arrivée à son apogée, à son dernier degré d'exaltation (savante stratégie !) il baisse de suite pavillon, et accorde au commettant une victoire qui chatouille d'autant plus l'amour-propre de celui-ci, que cette victoire a été rudement disputée. Le commettant est flatté, enchanté, entraîné ; impossible à lui de refuser une commission.

Le voyageur piéton poursuit son triomphe jusque sur la personne du commis (le commis est un être prépondérant chez le commettant margoulin) ; il le traite de « mon cher ami ! » il lui promet une place à Paris, il lui offre le verre d'absinthe, il va à la salle d'armes avec lui ; il lui démontre mathématiquement le chausson, il lui explique ex-professo la manière d'utiliser les armes de la nature, etc. Le voyageur piéton est peut-être de tous les voyageurs celui qui obtient le plus de commissions.

Le voyageur, marottier, ou marchand ambulancier, est une espèce d'Alcide embroussé de bleu à mille rates. Pour armes offensives et défensives, il porte à la main un fouet, verge de houx, corde de cuir. Il se reconnaît particulièrement à la toile cirée qui protège son chapeau, au pantalon de velours bleu qui couvre son fémur, aux brodequins ferrés qui catherisent ses pieds, et au juron traditionnel domiciliairement établi sur ses lèvres. Débarqué dans une sous-préfecture (les sous-préfectures sont ses principaux ports de mer, ses endroits de prédilection), il s'enquiert d'un magasin temporaire.

Les auberges où il descend ordinairement ont une chambre réservée ad hoc pour cette espèce de voyageurs à petites journées. Une fois pourvu, le marottier déballe et range ses marchandises dans des rayons enfumés et sur lesquels le jour n'a jamais pénétré en plein midi. Tant mieux ! la pratique n'a pas besoin de voir le grain écrasé d'une double boîte ou la paille d'un rasoir, la reprise d'une dentelle ou le mauvais teint d'un madras alsacien. C'est fait exprès, c'est superbe ! et l'acheteur vient se prendre la comme un oiseau à la glue. Ces préliminaires achevés, le marottier va allumer le chaland : pour cela, il le flatte, le caresse, le cajole, l'endort, à sa manière, suivant ses moyens, rudement, durement, rondement ; il ne fait assurément pas de fleurs de rhétorique, et ne prend pas de roses pour point d'exclamation. Mais enfin, pourvu qu'il réussisse, c'est tout ce qu'il demande, c'est

— On écrit de Pise, 30 septembre :

Plus de deux cents savans italiens et étrangers invités au congrès scientifique qui aura lieu du 1er au 15 octobre, sont arrivés dans cette ville. Les savans tant invités qu'amateurs, à leur arrivée ici, sont reçus par deux professeurs de l'université chargés de prendre leurs noms et de les inscrire dans les sections scientifiques dont ils désirent faire partie.

Le clergé de Pise voulant témoigner son admiration pour un congrès aussi illustre et aussi honorable, chantera une messe solennelle demain 1er. octobre, à dix heures du matin, dans l'église primatiale de la ville. Tous les professeurs faisant partie du congrès se réuniront ensuite dans une des salles de l'université pour y tenir une réunion préliminaire.

Le 2, il y aura une grande réunion sous le portique de l'université, pour l'inauguration de la statue de Galilée ; le professeur de littérature Rossini prononcera en cette occasion un discours analogue à la circonstance.

ANGLETERRE. — Londres, 14 octobre.

Hier, la reine, accompagnée de la duchesse de Kent, des princes Ernest et Albert de Saxe-Cobourg, des lords Melbourne, Palmerston, et suivie de presque toute la cour, a fait une promenade à cheval, dans le parc de Windsor.

— La somme que la reine a donné pour payer les dettes du duc de Kent, excède 50,000 liv. st.

— Mercredi matin, vers 7 heures, tandis que quelques domestiques entraient dans la salle où S. M. donne ses audiences particulières, laquelle est située à l'angle sud-ouest du palais, ils découvrirent que pendant la nuit on avait jeté plusieurs pierres dans trois ou quatre croisées. On interrogea les sentinelles qui déclarèrent n'avoir rien entendu.

— Les directeurs de la banque d'Angleterre ont résolu, en matière d'escompte, tant à Londres que dans ses établissemens dans les comtés, de rejeter tous effets portant la signature d'une banque d'émission particulière ou en société.

Dans le Lancashire toutes les ventes se font payables au comptant ou en effets de banque, ce qui s'entend des effets tirés, acceptés ou endossés par des banquiers. Maintenant cette résolution déclare que tous les effets sont mauvais ou reprochables, par conséquent, les négocians craignent que cette mesure aura pour effet de suspendre leurs transactions et d'entraver généralement leurs affaires.

Une députation de la banque de Liverpool s'est rendue à Londres pour représenter indirectement à la banque d'Angleterre, l'injustice de cette mesure, prise après une longue discussion. La banque a déclaré qu'elle ne pouvait revenir sur cette mesure, et la députation est retournée à Liverpool où l'on prépare un mémoire vigoureux au gouvernement pour réclamer son intervention.

— Il va intervenir un arrangement pour la liquidation de ce que le gouvernement espagnol doit aux anciens militaires de la légion anglaise. Le gouvernement espagnol a fait savoir à sir de Lacy Evans que la maison de banque O Shea, de Madrid, s'était offerte d'opérer cette liquidation en payant les 300,000 liv. qui sont dues, par remboursemens de 25,000 liv. par trimestre. Sir de Lacy Evans va partir pour l'Espagne afin de compléter l'arrangement à conclure.

FRANCE. — Paris, le 15 OCTOBRE.

Ce soir, le ministère fait publier la dépêche suivante :

« Bayonne, 4 octobre.

Le général commandant la 20e. division, à M. le ministre de la guerre.

« Espartero, parti de Saragosse le 8, s'est arrêté à Fuentes le 9 ; ses cinq divisions sont concentrées à Muel ; Cabrera l'attend à Cantavieja. »

tout ce qu'il lui faut ; et il réussit, parce que le chaland de la sous-préfecture aime mieux choisir lui-même que s'en rapporter au choix du voyageur. Le voyageur marottier conserve toujours le même vêtement, hiver comme été, il mange avec les rouliers, boit avec les rouliers, couche dans sa marotte avec sa limousine, sa femme et son chien. Le jour, il travaille comme un galérien, va liardant comme un Grandet, et, au bout du compte, il n'en est pas plus riche. Autrefois, il faisait fortune la balle de laine sur le dos ; aujourd'hui, il a une voiture, trois fois plus de marchandises, et trois fois moins de bénéfices.

Que si vous nous demandez maintenant ce que devient sur ses vieux jours le commis voyageur, nous vous répondons : Sauf de très-rare exceptions, le voyageur patron devient gouteux, millionnaire et juge-de-peace de son quartier. Après avoir distribué aux commettans, et du madapolam, et de l'exhoile, et du trois six, il distribue aux plaideurs, et des sermons, et des exhortations, et du papier timbré. Il n'a point changé de métier, la forme est toujours la même, il n'y a que le fond qui ait varié.

Le voyageur intéressé devenu septuagénaire a passé par toutes les étapes de la partie, et a finalement obtenu pour sinécure la place d'instrumentiste dans quelque théâtre du boulevard, il a su ainsi mettre à profit un talent problématique, mais qui lui procure l'avantage d'employer ses soirées, d'assister aux répétitions et de s'occuper des aventures de coulisses. Après avoir été intéressé, il s'intéresse aux autres, ce qui fait que sa condition est à peu près toujours la même.

Le voyageur à commission n'a, vit et meurt en diligence : pour lui l'état doit être immuablement héréditaire ; aussi est-il inhérent à la marmotte, comme la marmotte est inhérente à lui, aussi ne saurait-il pas plus abandonner la bêche de l'impériale que le vétérinaire sa guérite et son coupe-hou ; aussi, tant que, comme feu le Juif errant, il aura 3 sous dans sa poche et un commettant en perspective, sera-t-il toujours heureux, content, sans chagrins, sans soucis et sans envie d'en avoir. La diligence est tout pour lui, sa patrie, sa famille et ses amis ; la diligence doit donc, recevant son premier sourire, accepter en fin de compte son dernier soupir.

Le voyageur libre, rentré à la maison est devenu magasinier, débitant de rubans, de briquets phosphoriques ou de gâmes de saint-foin ; puis il

— Le comité de la réforme électorale, présidé par M. Laffitte, a envoyé des instructions dans tous les chefs-lieux des départements pour faire signer des pétitions à la chambre, tendant à demander la réforme électorale d'après le système proposé par l'extrême gauche.

— Le *Sud*, journal de Marseille, annonce que la violence du vent d'est qui soufflait, le 9, n'a pas permis au *Lavoisier* d'appareiller; M. de Pontois a dû passer la nuit à terre et ne s'est embarqué que le 10, à 6 heures du matin. Le *Lavoisier* a mis à la voile dans la matinée.

Le *Sud* ajoute par P. S. que le *Lavoisier* n'a pu surmonter la force du vent et qu'il s'est vu obligé de venir prendre le mouillage d'Endoume où il était encore, le 10, à la nuit.

— M. Blanqui jeune, qui est, comme on sait, un des principaux prévenus de l'insurrection du 12 mai, a été arrêté hier à Paris, au moment où il allait monter en diligence. On dit qu'il avait failli, il y a quelque temps, être arrêté à St Germain.

— On nous communique la note suivante, qui probablement, n'est pas sans rapport avec l'arrestation de M. Blanqui annoncée par quelques journaux.

Hier au soir, le quartier St.-Paul, d'ordinaire fort paisible, était en grand émoi. Voici ce dont il s'agissait :

L'administration Laffitte et Caillard, possédée, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 12, à l'hôtel d'Aumont, une petite succursale de son grand bureau de messageries, pour l'exploitation de la banlieue à l'est de la capitale.

Deux individus dans la force de l'âge arrivent à l'heure du départ de la voiture avec leurs malles et accompagnés de trois amis, on monte en voiture; toutes les places sont remplies par des agents de police au moment où le cocher montait sur son siège, arrive le commissaire de police, Vassal, suivi d'une bande d'agents et d'un détachement de troupes de ligne, armes chargées. On ferme la porte et le commissaire se fait connaître. Les voyageurs et leurs amis sont saisis, on les fait descendre.

En descendant, l'un d'eux cherche à avaler quelque chose ressemblant à du sucre et contenu dans un papier qu'il venait de sortir de sa poche, le commissaire s'en saisit à l'instant, on reconnaît que c'est de l'arsenic, quelques parcelles avaient même été avalées car des vomissements eurent lieu.

On amène cinq fiacres et dans chacun on place un des arrêtés escorté d'agents, les malles prennent aussi place dans les fiacres, et l'on part sous bonne escorte pour la préfecture.

Comme cette scène avait amassé une foule considérable dans la rue, et que les conjectures de toutes espèces se faisaient entendre, le commissaire en traversant cette foule a laissé échapper ces mots : Ce sont des assassins.

Au reste, dans le quartier et dans l'hôtel d'Aumont même, personne ne sait ou ne veut dire quels sont les personnes arrêtées.

Hier toute la soirée, et aujourd'hui de grand matin, le procureur-général et plusieurs personnages se sont rendus à la Conciergerie où ils sont demeurés fort longtemps. (Corresp.)

— M. le marquis de Labrador, chargé d'affaires de don Carlos à Paris, écrit au *National* pour démentir que don Carlos aurait envoyé l'ordre aux généraux carlistes de cesser les hostilités, et aurait reconnu le gouvernement de Christine, et dit qu'il n'a pas autorisé et n'autorisera jamais qui que ce soit à faire rien qui soit contraire aux droits qu'il tient de sa naissance. Pour Cabrera et le comte d'Espagne, dit-il, soyez sur qu'ils ne mettront bas les armes que quand le sort de la guerre l'aura décidé.

— On écrit de Madrid, le 8 octobre :

À l'ouverture de la séance du 7, le ministre des finances avait demandé l'autorisation de créer 200 millions de réaux de titres 5 p. c. pour pourvoir aux besoins de l'armée.

— Un journal donne les renseignements suivants sur don Carlos : « Don Carlos avait épousé, en 1816, Marie-Françoise d'Assises, fille du roi Jean VI de Portugal, dont il a eu trois fils. Cette princesse est morte en Angleterre, le 4 septembre 1854, peu de temps après le départ de don Carlos pour la Navarre.

» La princesse de Beira, épouse actuelle de don Carlos, est sœur de la défunte, et était par conséquent belle-sœur de don Carlos. Elle est sœur de don Miguel, et l'aînée des filles du roi Jean VI. Elle est veuve depuis 1812 de l'infant d'Espagne, don Pierre, cousin de don Carlos. En 1855, don Carlos, devenu veuf, épousa la princesse de Beira. Ainsi que nous l'avons dit, elle était alors en Allemagne, et le mariage se fit par procuration. Elle est née le 29 avril 1795.

» Don Sébastien, né en 1811, est issu du premier mariage de la princesse de Beira avec l'infant don Pierre : il est à la fois cousin, neveu et beau-fils de don Carlos. Il a été généralissime de l'armée de son beau-père. Maroto lui avait succédé dans cet emploi.

» L'infant don Luis est le fils aîné de don Carlos, issu de son

premier mariage avec Marie-Françoise de Portugal. Il est né, comme don Sébastien, en 1811. Il prend le titre de prince des Asturies, par suite des prétentions de son père au trône d'Espagne. »

NOUVELLES D'ORIENT.

Les journaux de Smyrne du 29 septembre, que nous venons de recevoir par la voie du paquebot français arrivé à Marseille le 11, contiennent des nouvelles de Constantinople jusqu'au 27. Voici un extrait de ces nouvelles :

« Constantinople, 24 septembre.

» C'est seulement dans la soirée de jeudi que l'on a commencé à parler dans quelques salons diplomatiques du contenu des dépêches apportées la veille à M. l'amiral Roussin par le bateau à vapeur du gouvernement français le *Ramier*.

» On prétend que ces dépêches avaient principalement pour but de faire connaître à l'ambassadeur de France les décisions prises en dernier lieu par le cabinet des Tuileries relativement aux nouvelles propositions qui ont déjà dû être faites à Mehmet-Ali, à l'effet d'obtenir la restitution de la flotte ottomane.

» On ajoute que ces propositions n'ont rien qui soit défavorable à la Turquie et qu'elles sont en tout conformes aux vues manifestées dès le principe par les cinq puissances. Aussi on espère que cette importante question de la flotte ne tardera pas à être définitivement résolue d'une manière satisfaisante; d'autant plus que lord Ponsonby a également reçu de sa cour, par courrier extraordinaire, des dépêches analogues, qu'il s'est empressé de communiquer à la Porte, dans une note en date du 19.

» Il faut pourtant avouer que cet espoir n'est généralement pas partagé par les personnes qui connaissent le caractère de Mehmet-Ali, car celles-ci sont persuadées, au contraire, que toute démarche qui ne sera pas appuyée par une démonstration énergique, restera sans résultat, et qu'on n'obtiendra jamais rien de lui par les voies de la persuasion et de la douceur. »

(Nous avons publié hier sommairement le compte-rendu de l'incident par lequel a été amenée l'unanimité qui a voté les *fueros*. Voici des détails plus amples sur cette curieuse séance.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 7. — Le commencement de la séance ne faisait pas prévoir un heureux résultat. Des paroles aigres avaient été échangées; il y avait eu pendant un moment retraite presque complète des députés de la majorité, et à leur retour, le débat était devenu de plus en plus animé.

La discussion roulait principalement sur ce point que l'opposition voulait faire entrer dans le projet la déclaration que la concession des *fueros* ne porterait pas atteinte à la constitution et à l'unité de la monarchie.

M. le ministre de la justice s'était refusé obstinément à l'adoption d'un amendement dans ce sens, présenté par M. Olozaga, se réservant, disait-il, de faire entrer dans l'art. 2 une clause analogue.

MM. Quinto et Madoz, qui la veille avait combattu l'amendement de M. Olozaga, ayant abandonné le ministre, et déclaré de la manière la plus vive que tout était rompu entre eux et le ministre, la séance a pris un caractère de confusion extrême; enfin M. Olozaga a demandé la parole.

M. Olozaga. Je déplore amèrement qu'après tout ce qu'il a été fait pour procurer à la nation le plus de bienfaits possibles, sans violer en rien la Constitution, tout ait été inutile, prières et supplications, pour obtenir du gouvernement une déclaration franche, généreuse et digne au moins de vrais amis du pays. Il faut le dire : on voit clairement qu'on ne veut pas la Constitution de la monarchie espagnole. (Applaudissements dans les tribunes. Un grand nombre de députés demandent la parole pour l'amendement; plusieurs autres retirent la parole qu'ils avaient demandée contre et la demandent pour.)

Plusieurs députés demandent que la séance soit déclarée permanente.

M. Olozaga. Il faut le dire, nous avons un ministère formé contrairement à toutes les règles parlementaires. Il est composé d'hommes qui ne se connaissent pas entre eux, qui ne pouvaient avoir une pensée commune, qui n'étaient désignés ni par l'opinion parlementaire, ni par l'opinion publique pour former un cabinet.

Le ministre de grâce et justice. Messieurs, je demande ou qu'on nous mette en accusation et qu'on nous déclare coupables, ou qu'on nous respecte comme un pouvoir constitutionnel. Ce sont là des accusations bien graves...

M. Olozaga. J'en pourrais articuler de plus fortes encore ! Le ministre de grâce et de justice demande qu'on observe l'ordre.

M. le président. Personne n'a manqué à l'ordre.

a succédé à son patron; s'est plongé jusqu'au cou dans les détails du *primo mili*, a ramassé de quinze à vingt mille livres de rente, et ainsi arrivé à l'âge de quarante ans, âge raisonnable qui lui a permis de devenir député et pour ne pas sortir de son rôle primitif, d'aller défendre à la chambre la liberté du pays.

Le voyageur-piéton s'est métamorphosé en boutiquier rue Saint Denis, en fabricant de bougies diaphanes ou de bonnets de coton; alors il a eu l'ambition de suivre le progrès. Il possède donc une épouse, des marmots qui l'appellent papa, et un chien basset qui fait l'exercice en douze coups et porte un panier entre ses dents, à l'instar du défunt l'illustrissime Munio.

Quant au voyageur-marottier, à force de glisser dans l'estipote le liard rouge, le gros sous et la pièce blanche, il a résumé un petit *saint frusquin* qu'il a expédié pour le pays (presque toujours de l'Auvergne ou le Limousin); puis, lorsque son soixantième hiver, comme disait Dorat, lui a fait sentir le besoin du repos, il vend voiture et cheval, bagage et vieux fonds, et revient au milieu de ses pénates, riche de 450 francs de rente d'un demi arpent de vignes et de douleurs rhumatismales laborieusement amassées pendant quarante années d'inquiétudes et de privations.

Tel est le septemvirat du commis voyageur, tel qu'il a été, tel qu'il est, tel qu'il sera longtemps encore en dépit des vicissitudes de la fortune et de l'animadversion du commentant ingrat. Autrefois, au bon vieux temps où, lorsqu'il s'agissait de franchir les frontières du département, l'on dictait son testament par devant notaire, on savait si bien apprécier les qualités de cet ordre estimable et dévoué, que, chaque matin, le commentant venait très-humblement s'informer à l'hôtel de l'arrivée du voyageur. Le commentant tenait toujours sa commission prête huit jours d'avance; il pria, il suppliait pour que cette commission fut acceptée; il se serait volontiers mis à genoux pour arriver au but de ses desirs; il s'évertuait jusqu'à offrir ad rem le diner du ménage, jusqu'à payer la demi tasse et le petit verre compris le *bain de pied*; il recommandait à ses commis d'être polis, prévenants, affectueux; à sa femme d'ôter ses papillottes et de mettre un bonnet noyé, à sa progéniture, de faire la révérence, et d'envoyer un baiser avec la main; à son caissier de conduire, le voyageur au

café pour prendre la bouteille de bière, au spectacle pour entendre les vaudevilles de M. Scribe; à la cathédrale pour voir les vitraux colorés, au Musée pour ne rien voir du tout; enfin, c'était un déploiement de luxe inouï, de complaisances mirobolantes et de frais à bon marché attendu que le voyageur payait tout. Tandis qu'aujourd'hui les rôles sont mal foi bien changés. Les astres, les hommages et les commis-voyageurs ont subi la plus étrange des transubstantiations : les astres sont bouleversés, les hommes se bouleversent encore, et les commis-voyageurs les ont précédés, les suivent et les suivront *in extremis*, dans ce bouleversement général.

Naguère le commentant ne connaissait Paris, Rheims et Amiens que de nom, rien que de nom. Les commis-voyageurs, ces canaux de l'industrie française, éparpillaient partout les produits hétérogènes qui sortaient de leurs *marmottes* comme les bonbons de la corne d'abondance à la porte du confiseur, et le provincial, en voyant affluer chez lui ces merveilles de la création humaine, trônait avec fierté sur son comptoir de bois blanc ou de sapin. C'est qu'un colifichet né à Paris était une œuvre particulièrement exotique que l'on avait en grande vénération; aussi cette vénération rejaillissait-elle sur le commis-voyageur, l'heureux et bien estimable dispensateur des plus féériques productions. Mais aujourd'hui, *ô tempora! ô mores!* aujourd'hui que Satan a soufflé au cerveau de l'homme je ne sais trop quelle diabolique invention qui permet au timide indigène de Brives ou d'Avallon, de se faire transporter à Paris en moins de temps qu'il n'en faut pour fermer les yeux, les rouvrir, éternuer ou aspirer une prise de tabac, il n'est pas possible que le commentant se prive du voyage de la capitale.

Le *margoulin* seul, ce petit débitant à demi-once et à demi-aune, cette infime traduction de l'industrialisme et du comptoir, le margoulin seul en est encore à redouter Paris, son brohaha, son tohubohu, et surtout les dépenses conséquentes qu'il faut y faire pour vivre plus chétivement qu'à Lavaul ou à Bar-le-Duc, avec le pot au feu, les confitures ou la poule au riz. Aussi dans son quiétisme béotien, le margoulin est-il le sauveur, la providence du pauvre voyageur. En effet, que deviendrait ce dernier sans la petite commission à 150, 200 et quelquefois même 500 francs?

Tel est pourtant le résultat de la civilisation et du progrès, la civilisation a tué le modeste boutiquier, et de la chrysalide de celui-ci est sorti un né-

M. Olozaga. M. le ministre est trop prompt à s'alarmer; ce que je viens de dire n'est rien encore...

M. le ministre de la guerre. S'il m'était permis de dire un mot...

M. Olozaga. Quand un député a la parole, personne n'a le droit de l'interrompre; pour moi, je ne le souffre de personne, et encore moins d'un ministre.

L'orateur continue, en indiquant les infractions commises par le gouvernement, et la tendance du ministère à fausser le système constitutionnel. Il cite comme exemple le projet de loi sur la liberté de la presse, beaucoup plus mauvais, suivant lui, que le système de censure qui existait auparavant, et celui sur l'organisation de la milice nationale qui ne vaut pas mieux, qui est même pire que celui des royalistes. Messieurs, on doit ici manifester son respect pour la constitution; cette question doit être présentée avec franchise; il faut dire si ceux qui sont chargés des affaires méritent ou non l'approbation. S'ils la méritent, qu'on le sache; que l'on ne croie pas, messieurs, qu'on puisse tromper la nation. Je déclare que, si le congrès pense comme moi, il ne peut voter en aucune manière le projet du gouvernement, et il doit adopter l'amendement qui lui est présenté.

M. le ministre de la guerre, à qui celui de l'intérieur cède la parole, s'exprime ainsi : Il est fâcheux que d'une question de paix on ait voulu faire une question de guerre. Puisque M. Olozaga a cru devoir commencer l'attaque et accuser les actes du gouvernement, je me vois forcé de réfuter ces attaques. Je n'ai que cette observation à présenter. Lisez les journaux du mois de décembre de l'année dernière, et vous verrez qu'alors tous les présides d'Afrique, à l'exception de celui de Conza, étaient soulevés; on réclamait contre les états de siège et contre les représailles; 19,000 hommes manquaient pour compléter l'effectif de l'armée. Les escadrons de cavalerie étaient incomplets, l'artillerie n'avait pas d'attelage, les ressources nationales étaient épuisées. Malgré cet état de choses vraiment calamiteux, le gouvernement a triomphé de tous les obstacles et amené l'état de choses actuel. Quand un ministère a vaincu les ennemis de l'état, en vérité, il est douloureux pour lui de voir qu'il excite la défiance. M. Olozaga a, ce me semble, mal pris son temps pour faire une guerre déclarée au ministère. Il a commencé le combat au moment où chacun désirait la paix. (Sensation.)

M. Olozaga. Pour donner ici une preuve de toute mon impartialité, je ne crains pas de dire que je ne m'opposerais pas à voir siéger éternellement les ministres actuels sur leurs bancs, pourvu qu'ils m'offrissent des garanties, convaincu qu'ils pourraient contribuer à pacifier l'Espagne; je ne les combattrais pas dans les questions de grande importance, et même je me rangerais avec empressement de leur côté.

Le ministre de la guerre. J'accepte cette assurance de bonne foi, ce sera l'occasion, si vous le voulez, de nous embrasser. (Le ministre étend les bras.) Que M. Olozaga vienne donc...

M. Olozaga quitte vivement sa place et se jette dans les bras du ministre de la guerre; ils se tiennent quelques instans embrassés.

» Sur toutes les physionomies se peint l'émotion; les députés s'approchent des bancs ministériels; on s'embrasse dans toutes les parties de la salle; M. Gil et d'autres députés conduisent le général Alaix (ministre de la guerre) auprès de M. Arguelles; ils s'embrassent. Il n'est pas jusqu'à M. Alonzo (rédacteur du *Gaivrigay*) qui ne veuille prendre part à ces accolades. On n'entend partout que des félicitations. On crie dans les tribunes : *Vive la paix! vive l'union! vive Arguelles! vive Olozaga! vive Espartero!* L'agitation se calme après trois quarts d'heure d'effusion.

« Le président (M. Calatrava) s'exprime ainsi d'un ton pénétré : Messieurs, j'oublie en ce jour 30 années de souffrances; aujourd'hui plus que jamais je m'applaudis d'être Espagnol, et je félicite la nation à l'occasion du spectacle grandiose que viennent de donner ses représentants. (Marques d'assentiment.) Messieurs ce sont aussi de bons Espagnols que ceux qui, dans les champs de Bergara, après six années de lutte fratricide, lutte prolongée peut-être faute de s'être entendus à son début, déposent les armes et fraternisent sans garantie, sans condition.

» Ce sont encore de bons Espagnols ceux qui, dans la chaleur d'un des plus vifs débats, font plus que déposer les armes; ils renoncent à des convictions personnelles, et fraternisent en entendant les noms si doux de patrie et d'union. Oui, messieurs, je suis heureux et fier d'être Espagnol. Nous venons de donner une leçon imposante à ceux qui, en Europe, nous eroient indignes de la liberté, ou peu préparés à sa jouissance. (Nouveaux applaudissements.)

» Le ministre de grâce et justice, au milieu de la confusion inséparable de ces démonstrations, donne lecture du projet rédigé par lui d'accord avec M. Olozaga.

« Cent vingt-trois députés présents votent par acclamations ce projet, conçu en ces termes :

gociant ambitieux; le progrès a enfanté les diligences, qui, conjointement avec le bas prix du transport, ont tué le commis-voyageur; la civilisation a étouffé l'obséquieux marchand, et des centres de celui-ci s'est échappé l'orgueilleux commettant; le progrès a innové les chemins de fer, qui tuent les diligences, et finalement, grâce à Green et à Margat, céderont le pas aux aéronautes et aux ballons. Et ainsi de suite, jusqu'à ce que la perfection, donnant un démenti à l'impossible, rencontre elle-même sa destruction.

Voilà ce qui fait que, de nos jours, les commis-voyageurs qui ont pu échapper au naufrage deviennent les martyrs, les souffre-douleurs, les victimes expiatriques des insatiables besoins de leurs patrons; voilà ce qui fait que les commis-voyageurs deviennent les frères récolteurs, ou mieux les mendians rebutés, bafoués, honteux de la maison qu'ils représentent ou essaient de représenter.

« Va donc, pauvre hère, va, moyennant 12 francs par jour y compris la nourriture à table d'hôte et le logement en diligence, va prostituer ton caractère, va vendre ta conscience, va mesurer la sincérité de tes protestations sur la qualité de tes sucrés et le bon teint de tes étoffes. Cours de porte en porte quêter le sourire de l'un, la poignée de main de l'autre, une commission de tous, pour, en résumé, ne rien obtenir. Cours, toi qui n'as ni foi ni loi ni principes ni religion; non, car quelle foi peut te guider, quelle loi peux-tu suivre, quels principes peux-tu professer, et quelle est la religion qu'il t'inspire? Tu n'as rien, rien ne t'appartient; tu ne dois pas même avoir d'opinion à toi. Tout doit te venir du commettant, foi, loi, principes et religion, caméléon, tu te mires sur la pratique, tu réfléchis ses couleurs, tu copies son langage, tu reproduis ses manières, tu marches à sa remorque, tu la suis pas à pas, tu es à elle, tout à elle, rien qu'à elle; c'est ta divinité, ton idole, ton étoile bienfaitrice; c'est ton espoir, ta boussole et ton appui; c'est ta désolation, ton bon ange et ton ancre de salut... Salut donc à elle, ta toute-puissante! puisse-elle être reconnaissante de cette servile dévotion à sa personne sacrée; puisse-t-elle récompenser ton abnégation, personnelle en sa faveur, et, par la remise d'une bonne commission, répandre le baume de sa confiance sur les blessures qu'elle a faites si souvent à ton amour-propre et à ton repos! »

(Les Français.)

« Art. 1er. Sont confirmés les fueros des provinces basques et de la Navarre, sans préjudice de l'unité constitutionnelle de la monarchie (1). »
 « Art. 2. Le gouvernement, aussitôt que l'occasion le permettra, et après avoir entendu les provinces basques et la Navarre, proposera la modification, jugée indispensable auxdits fueros, en conciliant l'intérêt de ces mêmes provinces avec l'intérêt général de la nation et la constitution de la monarchie. »
 « Art. 3. Le gouvernement, provisoirement, et en la forme et le sens exprimés, résoudra les difficultés qui pourront survenir. »
 « Après le vote, on entend retentir dans la salle les cris prolongés : *Vive la nation! vive le général Alaix, MM. Arguelles et Olozaga!* »
 « Le président annonce qu'il n'y aura de séance que le surlendemain. »

Une lettre de Madrid du 7 au soir nous apprend que le motif qui a engagé la chambre à ne pas tenir séance le 5, est le désir légitime par les députés de se réunir dans un grand banquet, pour célébrer cette réconciliation des partis.
 On regarde maintenant comme à peu près certain qu'il n'y aura pas de dissolution de cabinet. On n'est pas aussi assuré qu'il n'y aura pas de modification de ministère.
 A l'ouverture de la séance du 7, le ministre des finances avait demandé l'autorisation de créer 200 millions de réaux de titres 5 p. c. pour pourvoir aux besoins de l'armée.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 16 octobre.

Hier le roi a admis M. de Falck, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas, à lui remettre en audience solennelle ses lettres de créance.
 Le comte Mercy d'Argenteau a été reçu par S. M.
 Le roi a présidé le conseil des ministres et a travaillé ensuite avec le ministre de la guerre.

Le roi partira ce matin à 8 heures pour Wiesbaden. S. M. ira d'ici à Liège par un convoi spécial du chemin de fer et arrivera ce soir même à Cologne où elle couchera.

S. M. couchera demain à Thal Ehrenbreiten, qui est vis-à-vis de Coblenze, et enfin samedi le roi arrivera à Wiesbaden.

S. M. voyage incognito sous le nom de comte d'Ardenne. (Ind.)
 M. de Falck, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de S. M. le roi des Pays-Bas, près de notre cour, est arrivé hier dans la soirée à l'hôtel de Belle-Vue, accompagné de sa famille. Il a eu ce matin une conférence avec M. de Theux, ministre des affaires étrangères et de l'intérieur. A une heure S. E. est montée en voiture pour se rendre à l'audience solennelle du roi, auquel il a remis ses lettres de créance.

De ce moment, les relations d'amitié se trouvent régulièrement établies entre les Pays-Bas et la Belgique.

C'est à tort que quelques journaux annoncent que les chambres seront convoquées avant l'époque ordinaire. Nous pouvons assurer qu'il n'en est rien. (Indép.)

LIÈGE, LE 17 OCTOBRE.

LES SPÉCULATIONS EN COTONS.

De la Banque des Etats-Unis et les emprunts en Europe.

L'article qui suit est traduit de la *Gazette d'Augsbourg*. Il explique plus clairement qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour les embarras financiers de la Banque des Etats-Unis :

Nous croyons que c'est M. Frédéric Schmidt qui, dans son ouvrage intitulé de *l'Etat politique et moral des Etats-Unis*, a le premier signalé, sur le continent, le peu de solidité des banques américaines. Son ouvrage a été publié en 1821, et à cette époque, il existait aux Etats-Unis, d'après les documents officiels, 508 banques; dans les dix années suivantes, leur nombre ne s'est élevé qu'à 330, ce qui est plutôt une diminution qu'un accroissement, si l'on considère combien, dans ce même laps de temps, la population s'est augmentée; mais depuis 1830, les banques se sont multipliées outre mesure; à la fin de l'année 1837, elles étaient au nombre de 677, et maintenant on en compte près de 800. Cet accroissement s'est effectué en même temps que les emprunts en Europe des divers Etats de l'Union, emprunts qui s'élevaient aujourd'hui à une somme de 150 millions de dollars, dont les deux tiers environ ont été négociés en Angleterre et sur le continent.

Ce fut principalement la grande quantité de numéraire, qui afflua ainsi en Amérique, qui donna naissance aux banques, et ces banques augmentèrent le mal en émettant une masse énorme de billets. Il en résulta une richesse imaginaire.

La conséquence naturelle de cette surabondance de fonds fut une hausse démesurée du prix de toutes choses, hausse qui parvint à moitié le but primitif des emprunts, c'est-à-dire la construction de routes, de chemins de fer, de canaux, etc.; car, précisément parce que tout coûtait démesurément cher, l'exécution de ces travaux exigeait des sommes proportionnellement beaucoup plus considérables.

Cet état de choses engendra la crise de 1836. L'Amérique avait à payer une dette énorme, et l'on était à la veille d'une grande perturbation dans toutes les relations commerciales et d'un déplorable état de malaise, lorsque M. Nicolas Biddle, président de la Banque des Etats-Unis, s'entremittit pour amener un accommodement aussi favorable que possible.

Son plan, sur le plus ou moins de mérite duquel nous ne nous étendrons pas, était conçu sur une base gigantesque: il consistait à faire payer plus cher aux européens et surtout aux Anglais le principal produit de l'Amérique du nord, pour lequel elle exerce une espèce de monopole, c'est-à-dire le coton, et de rembourser ainsi d'autant plus facilement et d'autant plus vite la dette de l'Amérique. Ce projet était extrêmement patriotique, bien que dans cette combinaison l'intérêt de M. Biddle ne fût pas oublié, car les affaires les plus colossales devaient passer par ses mains et produire un bénéfice proportionné à leur importance.

Ce plan, infiniment compliqué dans ses détails, n'en repose pas moins sur une idée fort simple. Les banques d'Amérique avaient suspendu leurs paiements en espèces, la banque des Etats-Unis n'avait donc pas besoin de payer en argent ses achats de coton, elle les soldait avec ses propres billets et ensuite les vendait contre écus en Angleterre ou sur le continent. En même temps elle poussa son crédit jusqu'aux dernières limites, pour payer les dettes américaines en Europe, et ses lettres de change tirées sur l'Angleterre s'élevèrent une fois, dans le courant de 1837, à plus de trois millions de liv. st., ce qui n'empêcha pas qu'elles ne se placassent à Londres, à cause de l'intérêt élevé qu'elles produisaient.

(1) Ce passage a été omis dans le texte du décret contenu dans la dépêche télégraphique qu'a donnée le *Moniteur français*. Le 2^e et le 3^e articles n'en formaient qu'un dans cette même dépêche.

On se demande, il est vrai, si une seule banque, quelle que soit d'ailleurs l'étendue de ses ressources, peut maîtriser des affaires aussi colossales, et cette question semble devoir être résolue négativement; car il y a toute apparence que le plan a déjà échoué, et la Banque des Etats-Unis ne lutte plus, pour ainsi dire, que pour son existence. Ce plan a échoué contre deux écueils, le premier, c'est que la Banque de Biddle a cessé d'être la banque privilégiée des Etats-Unis, et le second, c'est que les cotons n'ont pas pu rester au prix élevé auquel il voulait les maintenir.

Si cet établissement eût continué d'être la banque privilégiée des Etats-Unis, son papier-monnaie aurait eu pour réserve le crédit de l'Union, et quand bien même l'entreprise eût fini par échouer, on aurait toujours eu la possibilité d'une retraite assurée. Les cotons ne se soutinrent pas à un prix élevé, parce que le renchérissement des étoffes de coton en fit baisser la vente. Il en résultait tout naturellement une diminution dans la fabrication, un achat moins considérable de la matière première et conséquemment une baisse de prix et un encombrement sur les marchés.

Dès que M. Biddle n'eût plus de doute à cet égard, et qu'il vit qu'il n'y avait plus beaucoup à compter sur la place de Londres, il abandonna la partie, sentant mieux que personne que, dans de pareilles circonstances, la place n'était plus tenable.

Les lettres de change protestées, les embarras de l'agent de la Banque des Etats-Unis en Angleterre, la rupture d'anciennes relations avec la maison Hottinguer et C^e de Paris, et celle de négociations récentes avec la maison Hope et C^e d'Amsterdam, montrent clairement que l'heure approche où il faudra confesser son impuissance à continuer cette entreprise colossale et l'impossibilité où l'on se trouve d'y renoncer. Aussitôt qu'on aura fait cet aveu, qui n'implique nullement un banqueroute de la Banque des Etats-Unis, on verra recommencer la crise, interrompue en 1836 par l'intervention de M. Biddle, et se reproduire la question de savoir ce qu'il adviendra des emprunts faits par les Américains, tant en Angleterre que dans les autres Etats européens. Il ne manque pas de gens qui prétendent que la liquidation ne sera pas beaucoup plus brillante que celle des emprunts de l'Amérique espagnole dans la malheureuse année 1825.

Que l'on regarde les prix des fonds mexicains, chiliens, argentiniens, péruviens et colombiens, et qu'on les compare avec ce qu'ils étaient avant 1825, on verra qu'avant cette fatale année, on ne croyait pas à une pareille chute, de même qu'on ne croit pas aujourd'hui à celle des fonds de l'Amérique du nord; mais lors même que la chose ne tournerait pas aussi mal, il n'y aura pas moins des millions de pertes.

Jusqu'ici nous n'avons envisagé la chose que dans son ensemble pour en indiquer la marche; nous allons maintenant, en nous appuyant sur des faits et des opinions américaines, examiner les divers côtés de cette gigantesque affaire, en commençant par le commerce du coton qui en est la branche la plus importante.

Lorsque, après la crise américaine de 1836, le prix du coton fut tombé si bas en Amérique qu'il n'aurait plus que peu ou pas d'avantages aux planteurs, la banque des Etats-Unis s'entremittit, comme nous l'avons dit plus haut, et offrit de leur faire des avances considérables sur leurs cotons, à la condition de les envoyer à ses consignataires à Liverpool et au Havre. Cette offre fut acceptée avec le plus grand empressement, et la banque des Etats-Unis dirigea sur ces deux places des cargaisons de coton. Elle préleva des avances sur ces cargaisons, sur le continent et surtout à Londres, et les sommes ainsi obtenues la mirent en état d'étendre de plus en plus le cercle de ses opérations.

Jusqu'à la le calcul était fort juste et tout allait bien, quoique la banque, en s'engageant dans de pareilles entreprises commerciales, sortit du cercle de ses attributions. Le moment pouvait l'exercer; et si ce moyen n'eût été que temporaire, il n'aurait pas rencontré tant d'adversaires ni entraîné des conséquences aussi déplorables. Mais le bénéfice énorme que faisait dans cette affaire la banque des Etats-Unis, non pas précisément sur le prix du coton, mais comme banque, lui suscita des rivaux, et les Etats qui produisent le coton eurent pouvoir réaliser eux-mêmes ce bénéfice. Dès l'année 1837, il existait déjà dans le Mississippi, l'Alabama, la Géorgie et la Louisiane, des banques semblables qui n'avaient d'autres but que de faire des avances aux planteurs et d'expédier en Europe, pour leur propre compte les cotons et autres marchandises. Mais ces banques, créées sans capitaux suffisants, émirent une quantité démesurée de billets et firent de si mauvaises affaires, que dès 1838 leur papier perdait déjà de 25 à 30 pour cent, et que conséquemment les planteurs ne voulaient plus le recevoir en paiement.

Il était à craindre dans ces circonstances difficiles, que des capitalistes étrangers ne vinssent dans les Etats qui produisent le coton, l'acheter au comptant, à bas prix, pour le faire porter sur les marchés de Liverpool et du Havre, et que la Banque des Etats-Unis ne se vit contrainte de vendre à perte ses propres dépôts ou de les garder indéfiniment en magasin. Il était déjà de mauvais augure qu'elle eut à redouter cette éventualité; mais le seul moyen d'y parer, c'était de venir en aide aux Banques des Etats du Sud et de les mettre à même de reprendre leurs opérations et de continuer le monopole du coton. Au fond ce fut donc en réalité la Banque des Etats-Unis qui, en commandant ces Banques, fit un commerce qui s'élevait annuellement à plus de cent millions de dollars.

Le monopole ne pouvait se maintenir qu'en étendant de plus en plus son cercle, et, dans le printemps et l'été de 1838, la Banque des Etats-Unis n'a pas eu moins de vingt millions de dollars à sortir de ses caisses pour remettre sur pied les banques des Etats du Sud. Les sommes prêtées devaient produire 7 p. c. l'an d'intérêts et être remboursées en trois paiements annuels sur le produit de la vente du coton.

La Banque des Etats-Unis hasarda ou plutôt fut contrainte de continuer aussi la troisième année, 1838-39, cette entreprise dangereuse, *risk the market*, comme disent les journaux anglais. Mais alors commença le mal: la récolte de coton de l'année 1838 avait, disait-on, produit 400,000 balles de moins qu'à l'ordinaire, c'est-à-dire manqué d'un cinquième. On s'attendait, conséquemment, à voir le prix hausser en Europe, et à réaliser un grand bénéfice; mais cet espoir fut bientôt déçu. Indépendamment de ce que l'exédant invendu des récoltes précédentes couvrait à peu près le déficit de l'année 1838, le prix élevé du coton avait déjà rendu les fabricans anglais circonspects, et ils commencèrent à fabriquer moins; en outre, d'autres causes accidentelles survinrent, telles que la guerre de la France avec le Mexique, le blocus de Buenos-Ayres, et l'état de trouble des colonies des Indes orientales, circonstances qui diminuèrent la vente et forcèrent les fabricans à restreindre encore davantage la fabrication.

Cet état de gêne était sensible dès le commencement de cette année, mais les Américains, qui doutaient encore de la baisse

de la consommation, n'en envoyèrent pas moins en février et mars des cargaisons de coton à Liverpool et au Havre. En Angleterre les avertissemens sur la mauvaise fin probable de ces affaires ne manquèrent pas, mais la première, marquée de défiance vint de la France, état beaucoup moins riche en capitaux que la Grande-Bretagne. En février et mars la vente des cotons au Havre avait déjà présenté une perte considérable; les agents de la Banque des Etats-Unis gardèrent donc les leurs, et MM. Hottinguer et C^e et d'autres maisons n'en vendirent que très-peu jusqu'au mois de juillet; mais dès cette époque, ils se décidèrent à les mettre en vente, fatigués qu'ils étaient de les conserver en magasin.

Sur ces entrefaites les nouvelles traites tirées par la Banque des Etats-Unis sur la maison Hottinguer et C^e arrivèrent, sans qu'on lui annonçât en même temps l'expédition d'une valeur équivalente en marchandises. On pouvait présumer en outre que les mêmes spéculations en coton allaient se renouveler dans l'année commerciale 1839-40 dans laquelle on entra, et l'on prétend que la maison Hottinguer avait déjà déclaré depuis plusieurs mois à la Banque des Etats-Unis qu'elle ne voulait plus se charger de ces sortes d'affaires, parce qu'elles absorbaient des capitaux immenses.

Des gens aussi éclairés et aussi expérimentés en affaires que MM. Hottinguer et C^e, peuvent bien aussi avoir senti que ce téméraire monopole du commerce du coton n'était qu'une combinaison incertaine qui pouvait crouler à la moindre crise et offrir des dangers qui ne seraient pas compensés par le bénéfice important, il est vrai, de la gestion des affaires de la Banque des Etats-Unis. Les traites de cet établissement furent donc protestées, et, par suite de ce protêt, la maison Hope et C^e, d'Amsterdam, rompit les négociations déjà entamées avec l'agent de la Banque des Etats-Unis à Londres, M. Jaudon, qui se vit par là, dans la nécessité de demander à la Banque d'Angleterre, un secours qu'elle ne lui accorda qu'avec peine et pour peu de temps, sous la garantie de plusieurs maisons anglaises.

Les traites sur MM. Hottinguer et C^e ont été acceptées, il est vrai, après protêt, par la maison Rothchild, mais il n'a rien transpiré sur les conditions de cette acceptation, point presque aussi important que l'acceptation elle-même, et la défiance n'a fait que s'accroître.

Il n'est plus guère permis de douter aujourd'hui que les spéculations démesurées de la Banque des Etats-Unis ne touche à une crise, laquelle serait d'une importance incomparablement bien moindre, si les emprunts que l'Amérique a fait en Europe et qui s'élèvent à environ 150 millions de dollars, n'étaient également menacés d'une crise, dont les journaux américains eux-mêmes parlent comme d'une *purgation semblable à celle de 1825*.

Le 6 de ce mois, ont été faites à l'hôtel-de-ville de Liège, les publications de mariage entre M. Firmin Rogier, conseiller et premier secrétaire de la légation de Belgique à Paris, fils de M. Firmin-Noël-Albert Rogier, ancien lieutenant-colonel et de Henriette-Antoinette-Louise-Josephe Estienne, et Jeanne-Félicité-Maurice de Fries, demeurant à Paris, rue d'Antin, fille mineure de Maurice-Chrétien-Jean, comte de Fries, décédé, et de Fanny Muntzenberg, sa veuve.

Mme. de Fries a convolé en seconde noces; elle est aujourd'hui l'épouse de M. Alexandre-François-Louis, comte de Girardin, officier de la légion-d'honneur, ancien colonel de la 2^{me} légion de la garde nationale de Paris.

Le mariage a dû être célébré à Paris, aujourd'hui jeudi 17 octobre.

Par arrêté royal du 16 octobre, le sieur Thys (Jean-Joseph-Antoine), ex-notaire à Ciney, demeurant actuellement à Liège, est nommé notaire à Dinant, en remplacement du sieur Burton, décédé.

Par arrêté royal de la même date, le sieur Varlet (Léonard Joseph), candidat notaire à Fléron, est nommé notaire à Soumagne, arrondissement de Liège, en remplacement du sieur Legrand, démissionnaire.

Par arrêté royal de la même date, le sieur Bellis (Jean-Baptiste-Lambert-Emile), demeurant à Voroux-lez-Liers, est nommé huissier près le tribunal de première instance de Liège.

On lit dans le Franchimontois :

Hier, le tribunal de première instance de cette ville, réuni en chambre du conseil, a renvoyé devant la chambre des mises en accusation à Liège, le nommé Eugène Lebeau, rentier, demeurant à Paris, actuellement détenu en la maison d'arrêt de Verviers, sous sept préventions différentes de vols avec effractions commis à Liège et à Spa les 5 et 6 août dernier.

On lit dans le Journal de Verviers :

« D'après un journal de Bruxelles, nous avons annoncé la semaine dernière qu'un duel avait eu lieu à Stavelot entre un Bruxellois et un Liégeois, et que ce dernier y aurait trouvé la mort. Aucune espèce de rencontre n'ayant eu lieu à Stavelot, ni dans les environs, on nous prie de démentir cette nouvelle. »

— Mardi dernier un homme a été tué et un autre blessé au Pont-Mousset, par la chute d'une commode qu'on élevait à un premier étage et dont la corde s'est brisée. Le même jour à la soirée, un enfant de six ans a reçu une brique sur la tête rue de Ste-Véronique, près le viaduc en construction à cet endroit. M. le docteur de Lavacherie a pratiqué l'opération du trépan. Le soir du même jour, une lutte s'est engagée entre un des gardes du passage *Lemonnier* et un homme ivre, dans laquelle le garde a été jeté à terre et a reçu une forte contusion à la figure.

— M. Albert Grisar vient de recevoir un témoignage de la haute estime que l'on porte à son talent. S. M. la reine, à qui il avait dédié la musique de son opéra, *l'Eau Merveilleuse*, vient de lui faire parvenir une épingle en brillans, accompagnée d'une lettre bien flatteuse.

Le conseil de guerre de la province du Limbourg s'est occupé cette semaine de l'affaire des quatre partisans accusés à la fois de désertion à l'ennemi, de vol avec circonstances aggravantes et de meurtre avec préméditation et guet-à-pens. L'audience ouverte à 9 heures du matin n'a été terminée qu'à 8 heures du soir, après le prononcé d'une sentence à laquelle les quatre prévenus devaient s'attendre. Tous ont été condamnés à la peine capitale.

Un auditoire extrêmement nombreux assistait aux tristes débats de cette cause destinée à faire époque dans nos annales judiciaires.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi 17, abonnement courant. UN PROCÈS CRIMINEL, comédie en 5 actes. — SUIVI DU BOUFFE ET LE TAILLEUR, opéra en 1 acte. — Le spectacle sera terminé par la MARRAINE, vaudeville en 1 acte.

Demain vendredi 18, abonnement et entrée de faveur généralement suspendus. Représentation de : LE BRASSEUR DE PRESTON, opéra-comique en 5 actes.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 16 OCTOBRE 1859.
Naisances: 5 garçons, 5 filles.
MARIAGES 7:
Paul Schoubben, charretier, chaussée des Prez, et Marie Joseph Thys, cuisinière, même rue. — Michel Victor Jansen, armurier, faubourg St-Léonard, et Marie Gertrude Depireux, journalière, faubourg Vivegnis. — Théodore Henri Vosch Van Avezaet, boulanger, rue du Casque, et Marie Gertrude Lambertine Brimmouil, couturière, sur la Fontaine. — Jean Louis Simon Gavage, charretier, faubourg Vivegnis, et Anne Marie Mairiol, cultivatrice, au sud dit faubourg. — Pierre François Fastré, menuisier, rue des Aveugles, et Anne Marie Thibout, journalière, rue Venta. — Diépomme Beauduin Dewandre, orfèvre, rue de Gueidre, et Elisabeth Reneur, couturière, devant la Madelaine. — Jean Eustache Gérard, mécanicien, devant la Madelaine, et Marie Joseph Frister, journalière, derrière les Potiers.

ANNONCES.

Dimanche on JETTERA des ROUES DE DIN-DONS, chez la veuve LAKAYE, au Haut-Pré, faubourg Ste-Marguerite.

POISSONS DE MER, au Moriane, rue du Stokis.

HUITRES ANGLAISES chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel-de-Ville.

Saumons frais et fumé, Cabillauds, Riviets, Raies, Anchois, et Huitres anglaises, chez L. ANDRIEN, fils, rue souverain-pont.

A CEDER par suite de décès, le BAIL DE LA MAISON, ainsi que le FOND DE MAGASIN de Mlle. C. MEURA, ci-devant M^{me} de Modes, rue de la Régence, N^o 9, s'y adresser. Les marchandises se vendent dès-à-présent au-dessous du prix courant.

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvenière n. 24.

LE SIROP DE DIGITALE DE LABELONIE, GUÉRIT EN PEU DE JOURS

LES PNEUMONIES DE COEUR

Oppressions, Asthmes, Catarrhes, Rhumes, Toux opiniâtres et hydropisies diverses. — Pharmaciens dépositaires: Liège, MM. Delcour-Froidbise, place du Spectacle, à l'Étoile d'Or, n^o 762; Namur, Ch. Jourdain, Huy, Ranwez, Verviers, Etienne; Maestricht, Grossier; Dinant, Mathieu; Louvain, Smont; Bruxelles, Van Hisbergh, place de la Monnaie, tous pharmaciens.

AVIS.

M. LEDUC, Libraire

CORRESPONDANT DES JOURNAUX

A l'honneur d'informer le public qu'il a transféré son Bureau d'Abonnement, au Passage Lemonnier,

Maison N. 48.

Il tient en outre dans ce local un Cabinet de Lecture des mieux assortis, pour faire suite à l'établissement de ce genre précédemment fondé au même lieu. On y trouvera toutes sortes d'ouvrages élégants, et principalement tous les romans nouveaux et les différents revues périodiques aussitôt leur apparition.

LE TOUT A DES CONDITIONS TRÈS-MODÉRÉES. Au même local est établi le bureau des GRANDES AFFICHES DE LIÈGE, INDICATEUR DE BRUXELLES, dont la direction est actuellement confiée à M. LEDUC, pour la province de Liège. Les abonnements, annonces et avis divers pour cette publication spéciale ainsi qu'à tous les autres journaux, seront reçus au susdit bureau aux conditions antérieures.

Abonnement à tous les journaux belges et étrangers et à tous les ouvrages par livraisons à des prix avantageux. Les abonnés continueront d'être servis avec la plus grande exactitude.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Adjudication publique

DE 1000 MÈTRES DE DRAP VERT FIN CROISÉ, DE 2000 MÈTRES DE DRAP VERT ORDINAIRE CROISÉ, DE 8000 MÈTRES DE DRAP MARENGO CROISÉ, DE 2000 MÈTRES DE DRAP GRIS, ET DE 200 MÈTRES DE DRAP ECARLATE

pour la masse d'habillement de la douane. L'adjudication de la fourniture ci-dessus indiquée aura lieu le JEUDI 24 OCTOBRE 1859, à midi, au ministère des finances à Bruxelles, où l'on peut prendre inspection des échantillons-types et du cahier des charges, tous les jours, le dimanche excepté, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de relevée.

Les soumissions sur timbre et cachetées seront remises dans la boîte à ce destinée, au plus tard, le jour susdit, à l'heure précitée.

Tout fabricant qui voudra prendre part à l'adjudication devra joindre à sa soumission un certificat tant de l'autorité locale du lieu de son domicile que de celle de la commune où ses deux cautionnaires sont domiciliés, ledit certificat constatant que le soumissionnaire et les cautionnaires offrent toute garantie.

Bruxelles, le 4 octobre 1859. Le ministre des finances, L. DESMAISIÈRES.

M^{lle} LOUISE GUÉNARD

RUE PUIITS-EN-SOCK, N^o 1125, CHEZ DELFOSSE.

Elle enlève les tâches de graisses, celles de couleurs à l'huile ainsi que celles occasionnées par l'humidité dehors des étoffes en soie ainsi qu'en laine; elle dégraisse les habillements d'hommes.

LA SOCIÉTÉ DE LA HOUILLÈRE DES SARTS, dite COURBEAU au Berleur, ayant repris l'exploitation de ses charbons et houilles, avantageusement connus des consommateurs, informe le public qu'il peut s'en procurer à sa paire, sisé à la Croix de Fer, sur la chaussée de Liège à Bierset.

GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN CONCESSION DE MINES

HOUILLE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

610 HECTARES 34 ARES 50 CENTIARES,

DÉPENDANS DES COMMUNES

DE

HOLLOGNE-AUX-PIERRES, MONS, VELROUX,

BIERSET ET AWANS.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 9 octobre 1859, sous le n^o 1957, du répertoire particulier, les sieurs Alexandre Gaspar François Delaune, domicilié à Hollogne-aux-Pierres, Vincent Lamarche, d'Awans, Gilles Antoine Lamarche et Jean Baptiste Plumet, de Liège, ont formé une demande en concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de six cent dix hectares trente-quatre ares cinquante centiares, dépendans des communes de Hollogne-aux-Pierres, Mons, Velroux, Bierset et Awans, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit:

A L'EST,

à partir du point A, où la limite de la commune d'Awans fait son intersection avec le chemin d'Awans à Grâce, suivant ledit chemin jusqu'au point B qui se trouve à 460 mètres, plus au Sud-Est que l'intersection de ce dernier chemin avec celui de Loncin à Hollogne.

AU SUD,

à partir de ce point par une ligne droite de 1090 mètres aboutissant au chemin de Loncin à Hollogne-aux-Pierres, point C; de ce point par une autre ligne droite de 1560 mètres aboutissant au chemin de Fontaine à Liège ou de Jehay à Hollogne, point D; de ce point suivant le chemin de Crotteux à Hollogne jusqu'à la rencontre du point E; de ce point par une autre ligne droite, se dirigeant vers le Sud, de 550 mètres, aboutissant au point F; de ce point par une ligne droite allant vers le Sud-Ouest de 670 mètres, aboutissant au chemin du Pré Malherbe, point G; de ce point par une autre ligne droite de 490 mètres, aboutissant à l'intersection du chemin de Rosart à Mons avec celui de Velroux à Bangissart, jusqu'au point d'intersection de ce dit chemin avec la limite de la commune de Mons, point I.

AU NORD,

par une ligne droite, partant du point I, en traversant une partie des communes de Velroux, Mons, Hollogne-aux-Pierres, Bierset et Awans et se dirigeant vers le point de départ A. Les pétitionnaires offrent de payer aux propriétaires fonciers telle indemnité qui sera déterminée par l'administration ou le conseil des mines.

LA DEPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1837,

ARRÊTE:

1^o Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Hollogne-aux-Pierres, Awans, Mons, Velroux et Bierset, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges désignés.

En séance à Liège, le 11 octobre 1859.

Présens: MM. B^{an} Vandenstein, gouverneur-président; Seroux, Gouvy, Lekeu, Elias et Warzée, greffier.

Pour expédition conforme,

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE.

TRAVAUX PUBLICS.

AVIS.

VENDREDI 25 OCTOBRE 1859, à 11 heures du matin, Il sera procédé,

A l'hôtel du gouvernement à Liège, pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation de M. le ministre des travaux publics, à l'adjudication des travaux d'améliorations et de réparations extraordinaires à exécuter sur différents points de la route de 1^{re} classe n. 4, de Bruxelles vers Malmédy, section de Liège à la frontière prussienne.

Cette adjudication aura lieu en deux lots par voie de simples soumissions de la manière indiquée à l'article 45 du devis et cahier des charges, lequel est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et dans ceux de MM. les commissaires d'arrondissement.

Liège, le 15 octobre 1859.

Le gouverneur de la province de Liège, BARON VANDENSTEEN.

LIBRAIRIE

DE

P. J. COLLARDIN

RUE GRANDE-TOUR.

EN VENTE:

EXAMEN CRITIQUE DE LA GRAMMAIRE POPULAIRE, de M. Ch. MARTIN, par MM. BESCHERELLE, frères, in-18. Prix 10 centimes.

BOURSES.

PARIS, LE 15 OCTOBRE

Table of stock market data for Paris, Oct 15, 1859. Columns include various bonds and exchange rates.

LONDRES, LE 14 OCTOBRE.

Table of stock market data for London, Oct 14, 1859. Columns include various bonds and exchange rates.

AMSTERDAM, LE 15 OCTOBRE.

Table of stock market data for Amsterdam, Oct 15, 1859. Columns include various bonds and exchange rates.

ANVERS, LE 16 OCTOBRE.

Table of stock market data for Antwerp, Oct 16, 1859. Columns include various bonds and exchange rates.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations including Amsterdam, Rotterdam, Paris, London, Frankfurt, and Brussels.

BULLETIN DE BOURSE DU 16.

La rente Espagnole, malgré une hausse de Paris d'offrir de 14.00 n'a pas cessé de fléchir depuis le commencement de la Bourse, ouvert à 27 1/2 P on est tombé à 27 1/8 et à ce cours il restait des vendeurs après clôture. Les primes très-offertes et à bon compte à toutes les échéances.

BRUXELLES, LE 16 OCTOBRE.

Table of stock market data for Brussels, Oct 16, 1859. Columns include various bonds and exchange rates.

VIENNE, LE 5 OCTOBRE.

Métalliques 4 p. c., 107 5/8. — Actions de la Banque 1539.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 16 OCTOBRE. La barque suédoise Betty, v. de New-York, ch. de divers march.

Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or, n. 622 à Liège.